

Je voudrais encore une fois mentionner que nous sommes disposés à collaborer pour adopter, sans débat, une mesure législative qui maintiendrait, tant que le projet de loi ne sera pas adopté, les critères variables d'admissibilité actuellement en vigueur.

**M. Rod Murphy (Churchill):** Monsieur le Président, avant que le ministre de la Justice ne reprenne la parole, je veux lui poser une question. Il veut que le projet de loi C-47 soit adopté demain. Peut-il assurer à la Chambre que ce projet de loi n'empêchera aucun électeur canadien de présenter sa candidature à une élection partielle?

**M. Lewis:** Monsieur le Président, pour répondre d'abord à la seconde question, je dirai à la Chambre que, dans le projet de loi C-47 dont nous sommes actuellement saisis, les modifications prévues à la Loi électorale visent simplement à reprendre un article de cette loi qu'on a oublié d'inclure dans les Lois révisées du Canada.

Je ne suis pas en mesure pour le moment de fournir un avis juridique en réponse à la question du député. Je vais certes m'informer, et si cette affaire lui inspire d'autres questions bien précises, je lui conseille de les adresser au directeur général des élections.

\* \* \*

• (1510)

## MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

### LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**M. le vice-président:** La présidence a reçu ce matin une demande d'autorisation de tenir un débat d'urgence, conformément à l'article 52 du Règlement. J'ai examiné attentivement la requête du député de Cape Breton Highlands—Canso, et j'estime qu'il n'y a pas lieu d'autoriser le débat pour le moment.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LOI SUR LA REPRISE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

#### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Merrieth: Que le projet de loi C-49, Loi prévoyant la reprise

### Initiatives ministérielles

de certains services gouvernementaux, soit lu pour la troisième fois et adopté.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest):** Monsieur le Président, lorsque nous avons ajourné pour l'heure du déjeuner, j'étais en train de répliquer à certains points soulevés par l'honorable secrétaire parlementaire, en appuyant le projet de loi. J'allais parler de ses déclarations sur le rôle qu'a joué mon collègue, le député de Dartmouth, dans les discussions qui ont eu lieu au sujet de ce projet de loi.

Le secrétaire parlementaire a dit très clairement que mon collègue a en fait mal représenté ses électeurs parce que c'est à cause de lui que les équipages de navires de la côte est n'ont pas obtenu la parité salariale avec ceux de la côte ouest.

J'ai fait allusion à la perte de mémoire du secrétaire parlementaire. Il sait très bien, en fait, que c'était mon collègue de Dartmouth qui s'était chargé de déployer tous ses efforts pour que l'équité salariale soit acquise, pour que ce ne soit pas un point qui soit même soumis au bureau de conciliation, pour que cela soit décidé et accepté par le président du Conseil du Trésor avant même que le bureau ne soit formé ou ne soit même réuni, et pour que cette question ne figure pas dans les questions tranchées par lui.

Mon collègue, le député de Dartmouth, a assuré aux équipages de navire qu'ils auraient finalement, non pas grâce à la générosité du gouvernement mais à cause de la position qu'il avait prise, la parité à la signature de ce contrat et que cela ne serait pas utilisé comme moyen de chantage ou de pression pour obtenir d'eux des concessions sur les autres questions à régler dans ces négociations.

À mon avis, il est injuste que le député qui a parlé rapporte le contraire de ce qui s'est passé réellement. J'espère vraiment qu'il envisage de se faire soigner pour cette perte évidente de mémoire.

Cette perte de mémoire a porté, sur d'autres choses également. Je pense que je fais preuve ici d'amabilité et que je respecte les règles de procédure parlementaire. Le député a aussi parlé des réunions du comité législatif qui ont eu lieu dimanche dernier et où les ministériels n'étaient pas disposés à accéder à la demande des membres de l'opposition officielle qui réclamaient des renseignements sur la gravité de la situation.

Ni lui, ni ses collègues n'ont accepté que le ministre des Transports compare pour nous fournir de première main des renseignements sur la situation dans la voie